



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Accès aux soins en Côte-d'Or

Question orale n° 386

Texte de la question

Mme Catherine Hervieu appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur l'accès aux soins en Côte-d'Or. La Côte-d'Or est un département rural où l'accès aux soins est inégal sur le territoire. Les déserts médicaux créent une discontinuité de l'offre de soins auprès de la population. C'est le cas pour des médecins généralistes et pour des spécialités telles que la médecine dentaire et la cardiologie. Les habitants des campagnes sont isolés par le manque de transports, de dessertes ferroviaires, des difficultés de déplacement et surtout de continuité du service public jusque dans les lieux les plus éloignés. L'accès aux soins est également vital pour les personnes les plus fragiles comme les enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées et les personnes ayant une maladie de longue durée, chronique ou en traitement de cancers. Le vieillissement de la population aggrave cette situation ; au sein du département de la Côte-d'Or, 47 % de la population est âgée de plus de 45 ans, 28 % est âgée de plus de 60 ans. Les aînés ont des besoins spécifiques pour pouvoir être accompagnés, encadrés et soignés. De plus, la baisse de la natalité est plurifactorielle. Toutefois, la fermeture de maternités et l'éloignement de spécialistes obstétricaux créent un obstacle supplémentaire au bon déroulement d'une grossesse et à son accompagnement le plus serein pour les futurs parents. Les jeunes sont également de plus en plus sujets à des difficultés psychologiques et des troubles psychiatriques. Le corps et l'esprit doivent être pris en compte pour garantir aux jeunes de grandir, de s'épanouir dans leur développement jusqu'aux personnes les plus âgées pour leur assurer une fin de vie digne. Les agriculteurs, par leur métier et les réglementations actuelles, sont également exposés à des maladies et les anciens exploitants alertent des risques existants pour leur santé. Actuellement, les citoyens demandent à être soignés dignement et correctement. Les dépenses de santé sont actuellement insuffisantes et à la baisse compte tenu des défis à saisir afin d'assurer à toutes et à tous un accès aux soins égalitaire sur le territoire. Face à ces manques et au désengagement de l'État, les collectivités territoriales en particulier les communes rurales sont les premières à se saisir du sujet. Les maires et élus locaux cherchent des solutions pour répondre à leurs administrés et se retrouvent dans des situations d'abandon. D'une part, les médecins ne souhaitent pas s'installer dans leurs communes et les élus font face à des arnaques. Des élus de la circonscription de Mme la députée ont été victimes de faux médecins qui proposaient de s'installer dans leurs communes. Des escrocs prétendent être des médecins en affichant une fausse identité et demandent aux maires de petites communes d'avancer leurs frais d'installation. Les maires concernés sont contraints de porter plainte contre X auprès de la gendarmerie départementale. Alors que la santé est un des sujets prioritaires pour les Françaises et les Français, les collectivités se retrouvent désemparées face au manque d'accès aux soins. La proposition de loi pour lutter contre les déserts médicaux, que Mme la députée a soutenue, est un premier pas. Cependant, son application prendra un certain temps et les futurs médecins se questionnent sur leur installation dans des territoires vidés des services publics. Les personnels de santé sont à bout de souffle pour donner des soins dignement aux patients et ont droit à plus que des applaudissements pendant la covid. Quels sont les engagements du Gouvernement et plus particulièrement du ministère de la santé pour garantir aux citoyens de Côte-d'Or l'accès aux soins jusque dans la ruralité et accompagner les élus locaux ? Elle lui demande si l'État répondra aux défis démographiques et générationnels qui se posent et avec quels moyens humains et financiers.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Hervieu](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 386

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, santé, solidarités et familles

Ministère attributaire : Travail, santé, solidarités et familles

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 10 juin 2025